

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Accra, ce 17^e jour de novembre de 1981, en français et en anglais, chaque version faisant également foi.

GEORGE BENNEH
Pour le Gouvernement du Ghana

MARC FAGUY
Pour le Gouvernement du Canada